

## **CANADA**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

#### **VILLE DE DANVILLE**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance ordinaire des membres du conseil de la Ville de Danville, tenue le 6 mai 2013 à 19h00, à la salle du conseil sise au 150, rue Water, Danville, à laquelle assistent les conseillers :

Siège numéro 1:	Francine Labelle Girard
Siège numéro 2:	Jean-Guy Dionne
Siège numéro 3:	Germain Ducharme
Siège numéro 4:	Michel Plourde
Siège numéro 5:	Bernard Laroche
Siège numéro 6:	Lisette Fréchette

Sous la présidence de M. Jacques Hémond, maire.

Directrice-générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe : Mme Julie Thiboutot  
Directeur des travaux publics : M. Mathieu Charland  
Responsable de l'urbanisme : M. Oumar Dia

Secrétaire temporaire pour prise de notes : Mme Chantale Dallaire

Présence de 10 citoyens.

#### **VILLE DE DANVILLE**

#### **SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MAI 2013**

#### **ORDRE D U JOUR**

##### **Prière d'ouverture**

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Adoption séance extraordinaire du 17 avril 2013
- 3) Administration
  - Liste des déboursés et des comptes à payer – Acceptation et autorisation
  - Corporation de développement économique de Danville Inc. - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2012
  - Demande de modification à la fermeture du secrétariat municipal en période estivale
- 4) Gestion de personnel
  - Prolongation de l'engagement de Mme Chantale Dallaire, salariée temporaire
  - Steve Roy – Demande pour la location d'un 4 roues pour l'entretien du terrain de balle
- 5) Demande d'aide financière
  - Omnium de golf SQ MRC des Sources
  - Corporation de l'Étang Burbank - La Fête des Oiseaux migrateurs de Danville
  - Couverture de l'observatoire de l'Étang Burbank
  - L'Harmonie d'Asbestos inc. - 83<sup>eme</sup> gala concert
  - Tournoi de Golf du Maire d'Asbestos
  - Studio K

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

- Pompiers-Buffer froid pour le tour cycliste

- 6) Période de questions du public
- 7) Service de protection contre les incendies de Danville – Préventionniste
  - Offre de services de la Ville d'Asbestos
  - Offre de M. Jean-Pierre Perreault
- 8) Voirie/transport
  - Contrat d'entretien du terrain du réservoir d'eau potable - M. Gaétan Desrochers
  - Contrat d'entretien de la tonte de pelouse - M. Gilles Lacroix
- 9) Hygiène du milieu
  - Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville de Danville
  - Surveillance des travaux et de bureau - Offre de services EXP

Projet Danv-023 : Bouclage du réseau d'eau potable du secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert

- Adoption règlement d'emprunt n° 131-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour le bouclage du réseau d'eau potable du secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert

Projet Danv-025 : Bouclage du réseau d'eau potable des rues du Collège et Hamilton

- Adoption règlement d'emprunt n° 132-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour le bouclage du réseau d'eau potable du secteur des rues du Collège et Hamilton

Autres

- Mandat pour assistance technique – EXP

- 10) Aménagement/urbanisme/développement
  - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 23 avril 2013
  - Demande de permis de rénovation « C.P.E. les Petits Soleils »
  - Demande de M. Yvon Blais, lot 4077681, de modifier le Règlement de zonage n° 393 pour la zone RE-56
  - Demande de dérogation mineure M. Russel Côté - Modification Résolution 167-2013
- 11) Loisirs et culture
  - Adoption règlement d'emprunt n° 130-2013 décrétant des travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle dans le parc Mgr Thibault
  - Avis de motion règlement d'emprunt n° 133-2013 décrétant des travaux de réfection de la piscine

OTJ - Politique d'admissibilité et de fonctionnement du terrain de jeux 2013

- 12) Varia
  - **Éco-centre : informations**

Période de questions du public

- 13) Levée ou ajournement de la séance au 22 mai 2013, 20h00.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**199-2013** – Il est demandé par M. Michel Plourde d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

**VARIA** : *Éco-centre*

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté et tenant compte de l'ajout demandé.

**PROCÈS-VERBAL - ADOPTION SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 AVRIL 2013**

**200-2013** – Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 avril 2013 soit adopté.

**ADMINISTRATION**

**201-2013** – **Liste des déboursés et des comptes à payer – Acceptation et autorisation**

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement d'accepter la liste des déboursés et de procéder aux paiements des comptes.

- Liste des déboursés : 195 703,76 \$;
- À payer : 207 241,30 \$.

**Corporation de développement économique de Danville Inc. - Dépôt des états financiers au 31 décembre 2012**

**202-2013** – **Demande de modification à la fermeture du secrétariat municipal en période estivale**

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement que le secrétariat municipal soit fermé durant les deux semaines de la construction.

**GESTION DE PERSONNEL**

**203-2013** – **Prolongation de l'engagement de Mme Chantale Dallaire, salariée temporaire**

Il est proposé par Mme Lisette Fréchette, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement de prolonger l'engagement de Mme Chantale Dallaire et ce, jusqu'au début des deux semaines de la construction.

**204-2013** – **Steve Roy – Demande de 20\$/semaine pour la location d'un 4 roues pour l'entretien du terrain de balle**

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Michel Plourde, et résolu unanimement d'accepter la demande de 20 \$/semaine à Steve Roy pour la location d'un 4 roues pour l'entretien du terrain de balle.

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE**

**205-2013** – **Omnium de golf SQ MRC des Sources**

Attendu que la SQ de la MRC des Sources organise pour une 12<sup>ème</sup> année consécutive son omnium de golf qui se déroulera le 15 juin 2013 au Club de golf Royal Estrie à Asbestos;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement de participer à l'événement en optant pour la commandite « Golf + souper + cadeau présence » pour 4 personnes pour un montant total de 380.00\$.

### **206-2013 - Corporation de l'Étang Burbank – La Fête des Oiseaux migrateurs de Danville**

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Francine Labelle Girard et résolu unanimement de reporter ce point à l'assemblée du 22 mai 2013.

### **207-2013 – Couverture de l'observatoire de l'Étang Burbank**

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Francine Labelle Girard, et résolu unanimement d'accepter la soumission de Quincaillerie du Carré, datée du 15 mars 2013, au montant de 1 071.28\$ (taxes incluses) pour la réparation de la couverture de l'observatoire de l'Étang Burbank.

### **208-2013 - L'Harmonie d'Asbestos Inc.**

Attendu que l'Harmonie d'Asbestos tiendra le 25 mai 2013 leur 83<sup>e</sup> gala concert au Camp musical d'Asbestos ;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement de procéder au versement d'une commandite de 60.00 \$.

### **209-2013 – Studio K**

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu majoritairement, sur demande du vote par M. Michel Plourde, de participer à l'événement en optant pour la commandite « 1/3 page carte d'affaires » pour un montant de 50.00\$

Vote : 5 pour, 1 contre : M. Michel Plourde.

### **210-2013 – Pompiers – Buffet froid pour le tour cycliste**

Il est proposé par Mme. Francine Labelle Girard, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu majoritairement, sur demande du vote par M. Michel Plourde, de participer à l'événement en versant le montant de 175.00\$ pour un buffet froid.

Vote : 5 pour, 1 contre : M. Michel Plourde.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIC**

**Yvon Lafrance** : appréciation pour les travaux fait au terrain de tennis. 2-Demande d'informations concernant le chemin Grandmont.

**Claude Allison** : discussion concernant les travaux faits sur le pont Craig, il suggère de faire parvenir une lettre au MTQ pour tous les inconvénients occasionnés.

### **211-2013 – Lettre adressée au Ministère des Transports du Québec**

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement de faire parvenir une lettre au MTQ à propos des inconvénients causés par la lenteur des travaux effectués sur le pont Craig.

**Mme Desrochers** : commentaires concernant le pont Craig.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

**Jacqueline Gagnon Couture** : veut avoir plus d'informations au sujet d'une plainte verbale provenant d'un parent que le Cercle des Fermières a reçue à l'effet d'enfants qui auraient subi des blessures après avoir été en contact avec des aiguilles retrouvées sur le plancher.

**Ubald Picard** : conteste l'extrait de procès-verbal no 166-2013 qui refuse sa demande de remboursement. Il apporte de nouveaux documents.

**Denise Guoin** : elle demeure sur la rue Grove et elle explique que le chapiteau du symposium bloque son entrée de maison. Elle discute avec M. Jean-Guy Dionne, responsable du symposium, qui fera un suivi.

Huis clos demandé par M. Michel Plourde à 20h35.

Il est proposée par M. Jean-Guy Dionne, appuyée par Mme Lisette Fréchette et résolu unanimement de mettre fin au huis clos à 20h38.

### **212-2013 – Service de protection contre les incendies de Danville.**

Attendu les offres de services reçues de la Ville d'Asbestos et de Jean-Pierre Perreault ;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Jean-Pierre Perreault avec la condition que M. Perreault transmette à nouveau son offre de services sur papier avec plus de détails, de précisions et de clarté.

## **VOIRIE/TRANSPORT**

### **213-2013 – Contrat d'entretien du réservoir d'eau potable – M. Gaétan Desrochers et M. Gilles Lacroix**

Attendu l'offre d'entretien et de tonte de pelouse pour le terrain du réservoir d'eau potable ;

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'accepter l'offre de M. Gaétan Desrochers au montant de 320.00 \$ pour la soumission datée du 12 avril et l'offre de M. Gilles Lacroix au montant de 150.00 \$ pour la soumission datée du 23 avril 2013.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

### **Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égout sanitaire route 116, secteur sud, jusqu'aux terrains industriels de la Ville**

#### **Surveillance des travaux et de bureau – Offre de services EXP**

Ce point est reporté à une séance ultérieure car les membres du Conseil réalisent qu'il s'agit de la même offre pour laquelle ils avaient demandé plus de précisions.

#### **Projet Danv-023 : Bouclage du réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et rue Hébert**

### **214-2013 – Adoption règlement d'emprunt no 131-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour le bouclage du réseau d'eau potable du secteur des avenues 1,2,3 et rue Hébert**

### SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

**ATTENDU** QU'il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'infrastructure pour boucler le réseau d'eau potable dans le secteur des avenues 1, 2, 3 et de la rue Hébert;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total des services professionnels et des travaux est estimé à 176 153 \$;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des services et des travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour d'avril 2013;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Germain Ducharme, appuyé par M. Jean-Guy Dionne, et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt.

### **Projet Danv-025 : Bouclage du réseau d'eau potable des rues du Collège et Hamilton**

#### **215-2013 – Adoption règlement d'emprunt no 132-2013 décrétant des travaux de construction d'infrastructure pour le bouclage du réseau d'eau potable du secteur des rues du Collège et Hamilton**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'infrastructure pour boucler le réseau d'eau potable dans le secteur des rues du Collège et Hamilton;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total des services professionnels et des travaux est estimé à 164 093 \$;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des services et des travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le dix-septième jour d'avril 2013;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt.

### **Mandat pour assistance technique – EXP**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

#### **216-2013 – Demande de permis de rénovation « C.P.E. les petits Soleils » sis au 70, rue du Carmel lot 39**

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de recommander au conseil municipal d'autoriser les travaux de reconstruction de la galerie déjà existante avec l'obligation que les escaliers et

### **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

les rampes soient faits en bois ou en composite afin de répondre aux exigences du Règlement relatif au PIIA numéro 488 et à son article 3.2 énonçant les critères d'évaluation et objectifs;

**ATTENDU** que les travaux contribuent au maintien du caractère architectural existant du quartier;

**ATTENDU** que l'ajout d'un toit, tel que stipulé dans la demande risque de modifier la structure du bâtiment ou d'altérer le cachet patrimonial de la façade et la décoration de la porte principale du bâtiment;

**ATTENDU** la recommandation du CCU à l'effet d'exiger au préalable un plan détaillé avec des dimensions avant de se prononcer sur l'ajout d'un toit à la galerie.

Il est proposé par Mme Francine Labelle Girard, appuyé par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

### **217-2013 Demande de modification du Règlement 27-2002 « exploitation de gîtes du passant, sans débit de boisson dans la zone RE-56 »**

Suite à la demande de M. Yvon Blais, propriétaire de la propriété sise au 126 rue Grove, lot numéro 4 077 681 portant modification de l'usage accessoire gîte du passant en résidence de tourisme. Le CCU, après analyse de la demande, recommande au conseil d'autoriser la modification du règlement.

**CONSIDÉRANT** que l'exploitation d'un gîte du passant sans débit de boissons, alcoolique ou non est une utilisation spécifiquement autorisée dans la zone RE56 (amendé par le Règlement de zonage portant le N° 27 -2002 et est conforme à la réglementation actuelle en vigueur).

**CONSIDÉRANT** que la démarche de modification dudit règlement serait aussi accompagnée d'une démarche de consultation publique.

**CONSIDÉRANT** qu'un tel projet n'existe pas dans la zone.

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire est au courant qu'en changeant l'usage « gîte » en « résidence de tourisme » il ne pourra plus exploiter cette propriété comme gîte et que cette modification se reflètera aussi sur la zone complète.

**CONSIDÉRANT** que l'usage « résidence de tourisme » permettrait de varier l'offre et de répondre de façon adéquate à la demande de la clientèle d'établissement d'hébergement touristique du Village-relais de Danville.

**CONSIDÉRANT** que le propriétaire est prêt à payer les frais de modification du Règlement de zonage N° 27-2002.

**CONSIDÉRANT** que l'autorisation d'un tel projet sera accompagnée de certaines conditions entre autres :

- Preuve d'assurance,
- choix judicieux des locataires,
- pas de stationnement sur le chemin public,
- pas de nuisances,
- limiter le nombre de personnes ...

### SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013

Il est proposé par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement d'accepter la recommandation du comité consultatif d'urbanisme

#### **218-2013 – Demande de dérogation mineure M. Russel Côté - Modification Résolution 167-2013**

Suite aux représentations du notaire Michel Drouin pour que soit modifiée la résolution 167-2013 du 03 avril 2013 laquelle faisait suite aux recommandations du comité consultatif d'urbanisme d'accepter cette demande de dérogation mineure de manière a précisé les éléments qui sont touchés par ladite demande;

Il est proposé par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par Mme Lisette Fréchette et résolu unanimement d'accepter que soit modifiée la résolution 167-2013 du 4 juin 2013 de sorte à mentionner clairement les éléments qui dérogent et qui font l'objet de la demande dérogation mineure et qui se lisait comme suit :

La présente demande vise à reconnaître conforme l'implantation d'un vestibule en façade de 8,66 mètres en lieu et place de 10 mètres prévu par l'article 5.1.1.5 du Règlement de zonage numéro 359.

Cette demande ne cause aucun préjudice apparent.

Cette demande est localisée comme suit :

**Propriété** sise au 3 chemin des Trois-Lacs, lot numéro 3 172 654, Restaurant l'Apéro S.E.N.C.

**Requérant:** M. Russel Côté propriétaire, et représenté ici par Corbeil et Drouin, notaires & conseillers Juridiques.

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de recommander au conseil municipal d'accepter cette demande selon leur rapport daté du 28 février 2013; toutefois s'il y avait destruction d'une quelconque façon, le vestibule ne pourra pas être reconstruit;

Audience est donnée aux membres de l'assemblée conformément à la loi;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyée par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCU (résolution urb 2013-04).

#### **Soit retirée et remplacée par la mention suivante:**

La présente demande vise à reconnaître conforme l'implantation du bâtiment principal et le vestibule puisque l'on mesure :

- en marge de recul arrière 9,63 mètres en lieu et place de 10 mètres requis;
- en marge latérale 4,51 mètres en lieu et place de 5 mètres requis ;
- en façade 8,66 mètres en lieu et place de 10 mètres prévu par l'article 5.1.1.5 du Règlement de zonage numéro 359.

Cette demande ne cause aucun préjudice apparent.

Cette demande est localisée comme suit :

Propriété sise au 3 chemin des Trois-Lacs, lot numéro 3 172 654, Restaurant l'Apéro S.E.N.C.

Requérant: M. Russel Côté propriétaire, et représenté ici par Corbeil et Drouin, notaires & conseillers Juridiques.



### **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2013**

Attendu la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à l'effet de recommander au conseil municipal d'accepter cette demande selon leur rapport daté du 28 février 2013 de reconnaître conforme le bâtiment ainsi que le vestibule conforme ; toutefois s'il y avait destruction d'une quelconque façon, le vestibule ne pourra pas être reconstruit;

Audience est donnée aux membres de l'assemblée conformément à la loi;

Il est proposé par M. Bernard Larche, appuyée par M. Germain Ducharme, et résolu unanimement d'accepter la présente demande de dérogation mineure telle que recommandée par le CCU (résolution urb 2013-04).

### **LOISIRS ET CULTURE**

#### **219-2013 – Adoption règlement d'emprunt no 130-2013 décrétant des travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle dans le parc Mgr Thibault**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'une plateforme multifonctionnelle de loisir dans le parc Mgr Thibault;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** le coût total des services professionnels et des travaux est estimé à ± 340 000 \$ net;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des services et des travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le troisième jour d'avril 2013;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. Bernard Laroche, appuyé par Mme Lisette Fréchette, et résolu unanimement d'adopter le règlement d'emprunt.

#### **- Avis de motion règlement d'emprunt no 133-2013 décrétant des travaux de réfection de la piscine.**

Avis de motion est donné par M. Jean-Guy Dionne, que lors d'une séance ultérieure, qu'il présentera un projet de règlement décrétant la réalisation de travaux de réfection/modification de la piscine et autorisant un emprunt au montant de 383 671.00\$ pour en acquitter les coûts.

#### **220-2013 – OTJ – Politique d'admissibilité et de fonctionnement du terrain de jeux 2013**

Attendu que l'an passé les frais pour la baignade individuel était de 1.00 \$, cette année ils seront de 2.00 \$. L'abonnement individuel pour la saison estivale 2012 était de 20.00 \$, cette année l'abonnement sera de 30.00 \$.

Il est proposé par M. Michel Plourde, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'accepter lesdits changements proposés.

### **VARIA**

**- Éco-centre** : Informations données par M. Michel Plourde au Conseil à propos de la lettre qui fut rédigée à l'attention de M. Michel Grondin, ing., analyste environnemental à la direction régionale de l'Estrie du MDDEFP.

**PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC**

**Claude Allison** : fait une remarque négative au sujet du terreplein situé sur la rue Water.

**Jacqueline Gagnon Couture** : questionnement concernant la croix de chemin situé sur le chemin des Lacs.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**221-2013** – Il est proposé à 21h30 par M. Jean-Guy Dionne, appuyé par M. Bernard Laroche, et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au 22 mai 2013 à compter de 20h30

X \_\_\_\_\_  
M. Jacques Hémond, maire

X \_\_\_\_\_  
Mme. Julie Thiboutot, directrice-générale adjointe  
et secrétaire-trésorière adjointe

Je, Jacques Hémond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi des cités et villes du Québec.